



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 28**  
**Séance du vendredi 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 01

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, , PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antionietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

**Membres absents :** BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage : 25 avril 2022

Date d'exécution : 21 avril 2022

**Objet : Projet de lotissement communal - Financement du volet Acquisition et du volet Viabilisation**

Le maire rappelle que l'ingénierie du projet de création d'un lotissement communal tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal N° 2021 – 67 en date du 03 décembre 2021, suit deux axes principaux, le volet « Acquisition » d'une part et le volet « Viabilisation », d'autre part.

Sur la base d'une valeur vénale des biens évaluée à 846 720 € (Voir Rapport N° 2022-27), le coût final de l'acquisition du foncier est estimé à 863 654 € compte tenu des frais d'acquisition.

Le coût de la viabilisation du site a été estimé à 726 600 € HT, hors frais d'ingénierie/Imprévus et divers estimés à 108 900 € HT (15 %).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter les aides publiques nécessaires au montage global de l'opération et d'en approuver le plan de financement qui s'établirait ainsi qu'il suit pour chacun des deux volets :

#### 1 / Volet Acquisition

Financier	Taux	Montant
Collectivité de Corse	20,00 %	172 730,80 €
ETAT (DETR)	20,00 %	172 730,80 €
Commune	60,00 %	518 192,40 €
	100 %	863 654,00 €

#### 2 / Volet Viabilisation

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	32,00 %	270 000,00 €
ETAT (DETR)	58,00 %	481 500,00 €
Commune	10,00 %	83 500,00 €
	100 %	835 000,00 €






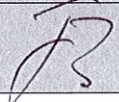
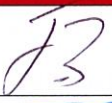

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

D'approuver le plan de financement des deux axes principaux (Acquisition et Viabilisation) autour desquels s'articule le projet de création d'un lotissement communal,

D'autoriser le maire à solliciter les aides publiques nécessaires au montage global de l'opération.

**Délibération N° 2022 – 28 – Financement du volet « Acquisition » et du volet « Viabilisation »**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	x				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	x				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	x				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	x				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	x				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	x				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	x				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Laurence TADDEI</b>	x				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	x				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>	x				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	x				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,  
Ange-Joseph FRATICELLI